



Avis au Public

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public, qu'en sa séance du 3 octobre 2018 le conseil communal de Berdorf vient d'approuver un nouveau règlement réglant la location de matériel et la mise à disposition de personnel du service technique.

Ledit règlement a été approuvé par le Ministre de l'Intérieur en date du 25 octobre 2018 référence 828x69ade.

Le texte du règlement est à la disposition du public à la maison communale, où il en peut être pris copie sans déplacement.

Berdorf, le 7 novembre 2018

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le Secrétaire,
(contreseing art. 74 loi communale)

Claude Oé



Le Bourgmestre,

Joé NILLES